

Femmes & Sport : candidatez pour intégrer le Club des 300 en Grand Est

Dans le Grand Est, les femmes représentent seulement **26 % des membres des instances dirigeantes** des ligues et comités régionaux, selon un diagnostic mené auprès de 77 structures lors de la précédente olympiade. Même si ce pourcentage atteint 32% dans les clubs, il souligne malgré tout le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre une véritable égalité dans les fonctions de gouvernance du sport, voulue par la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Promouvoir la **parité** et encourager la **mixité** dans les postes à responsabilités est aujourd'hui un enjeu majeur pour le mouvement sportif régional. C'est dans cette dynamique que le **Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS GE)** s'engage résolument, en accompagnant les structures vers l'objectif de parité, **en partenariat étroit avec la Région Grand Est dans le cadre de son plan d'actions pour l'égalité femmes hommes.**

Pour concrétiser pleinement cette ambition, le CROS Grand Est a été sélectionné par le **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)** pour déployer sur son territoire le **Club des 300**, un programme national destiné à **repérer, former et valoriser des femmes prêtes à s'investir dans les fonctions dirigeantes du sport.**

À travers cet appel à candidatures, le CROS Grand Est souhaite identifier et soutenir des parcours inspirants de femmes qui aimeraient contribuer à une gouvernance sportive **plus équilibrée, plus représentative et résolument tournée vers l'avenir.**

Le **Club des 300** est un programme d'accompagnement des femmes aux fonctions dirigeantes dans le mouvement sportif français. Adapté à leurs contraintes personnelles, il est composé de sessions d'accompagnement en e-learning et en distanciel, de temps de rassemblement et de mise en réseau.

Au programme, **9 modules** seront mis en place **en e-learning** et seront suivi chacun d'une classe virtuelle :

- **Connaître l'écosystème sportif**
- **Le projet**
- **Les essentiels de la gestion financière**
- **Asseoir et perfectionner sa prise de parole – ce module aura lieu en présentiel à Tomblaine (54)**
- **L'organisation d'évènements**
- **La communication**
- **Le marketing sportif**
- **Les clés du management**
- **La posture de leadership**

Pour qui ?

Toute femme ayant un projet d'engagement dans le Mouvement sportif, déjà engagée ou non

Quand ?

Lancement de la première promotion Club des 300 femmes dirigeantes du Grand Est Promo#1 le **27 septembre 2025**
Clôture du programme le **20 ou 27 juin 2026**



Conditions d'inscription

Sont autorisées à déposer une candidature les femmes de plus de 18 ans, licenciées (licence pratiquant, arbitre et/ou dirigeant) dans un club fédéré (affilié à une fédération sportive et/ou membre du CNOSF) de la région Grand Est pour la saison 2024/2025.

Les candidates devront être disponibles pour les rendez-vous suivants :

- **27 septembre 2025** : journée de lancement à Strasbourg (67)
- **Chaque mois pour une classe virtuelle de 2h** (3h exceptionnellement pour l'un des modules). **La formation proposée dans le cadre du Club des 300 – Grand Est comprend en effet plusieurs classes virtuelles obligatoires**, essentielles pour garantir la qualité du programme et l'accompagnement des participantes. Les dates précises ne sont pas encore fixées. Elles seront déterminées dans la mesure du possible en fonction des disponibilités croisées des participantes et des formateurs. Toutefois, une fois les créneaux retenus, la participation à l'ensemble des séances sera obligatoire, même si certaines dates peuvent ne pas convenir parfaitement à toutes. L'ensemble des dates des classes virtuelles d'octobre à juin, vous seront communiquées en septembre.
- **Participer à l'une des sessions de la formation « Prévention et lutte contre les violences dans le sport »** mise en place par le CROS – 6 sessions sont programmées entre octobre 2025 et avril 2026. Les dates et lieux seront communiquées aux femmes sélectionnées.
- **24 janvier 2026** : module prise de parole en public en présentiel + soirée « Parcours & dialogues au féminin » à Tomblaine (54)
- Participer à **des ateliers de co-développement** qui seront mis en place en visio et en présentiel (lors de regroupement déjà prévu)
- Participer à **un bilan intermédiaire individuel en visio au mois de mars**
- **20 ou 27 juin 2026** : journée de clôture et bilan à Tomblaine (54)

Pour candidater, il suffit de **compléter le dossier ci-joint et l'envoyer par mail** à elodiepierrot@franceolympique.com avant le **10 juillet à 13h**. Vous recevrez un email de confirmation de réception de cette candidature sous 72h, si vous ne recevez rien c'est que nous n'avons pas reçu votre dossier.

Au cours du mois de juillet, 24 candidates seront retenues. Une réponse vous sera communiquée fin juillet / début août. Un questionnaire de positionnement sera envoyé aux sélectionnées à retourner pour le 22 août.

Si vous avez des questions et souhaitez en savoir plus, vous pouvez contacter :
Elodie Pierrot – cheffe de projets éducation & citoyenneté
elodiepierrot@franceolympique.com – 07 62 70 09 01

Règlement de candidature

Le présent règlement de participation au Programme (ci-après, le « Règlement ») s'applique sans condition, à toute personne souhaitant participer au Club des 300 Grand Est.

OBJET

Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités de l'appel à candidature et de participation au Programme du Club des 300 femmes dirigeantes, mis en place par le CROS Grand Est.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent appel à candidature s'adresse exclusivement aux femmes ayant eu une expérience dans le secteur du sport en tant que pratiquante, encadrante, bénévole (rôle événementiel ou dirigeant) ou encore salariée et souhaitant poursuivre ou initier un engagement bénévole au sein du mouvement sportif.

MODALITES DE PARTICIPATION

L'appel à candidature et le présent règlement sont disponibles sur le site internet du CROS Grand Est <https://sportgrandest.eu> et relayés par les Ligues, les Comités Régionaux, les Comités Départementaux et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), ainsi que sur les réseaux sociaux du CROS Grand Est.

Dans ce cadre, la candidature devra être soumise avant le jeudi 10 juillet 2025 à 13h, via le dossier disponible ci-joint. Toute candidature déposée après ce délai sera considérée comme irrecevable.

MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATES

La sélection des candidates sera réalisée par le pôle éducation & Citoyenneté via un comité de sélection.

Cette sélection sera réalisée selon les critères suivants :

- Le projet d'engagement dans le Mouvement sportif ;
- L'Expérience sportive ;
- La disponibilité pour le programme complet d'accompagnement de septembre 2025 à juin 2026, intégrant trois regroupements en présentiel (le 1^{er} se tiendra le 27 septembre 2025, le 2^{ème} le 24 janvier 2026 et la date du 3^{ème} sera communiquée ultérieurement mais devrait être le 20 ou 27 juin 2026). Le programme représente un investissement d'en moyenne 5 à 6 heures par mois.

Le comité de sélection s'engage à ne discriminer aucune candidature pour des motifs liés à l'expression écrite (tous niveaux acceptés), et fera également ses meilleurs efforts pour valoriser la mixité des âges, des trajectoires personnelles et professionnelles.

Vingt-quatre (24) candidates seront admises au maximum.

ASSIDUITE ET BONNE CONDUITE

Toute candidate sélectionnée (ci-après, la « Participante ») s'engage à participer en présentiel aux 3 regroupements annoncés, organisés par le CROS Grand Est dans le cadre du Programme.

Elle s'engage par ailleurs à participer, avec assiduité, à l'ensemble des temps proposés tout au long de l'année (classes virtuelles, webconférences, ateliers...).

Chaque Participante s'engage à faire preuve d'assiduité sur l'ensemble des interventions prévues.

Les horaires des réunions sont fixés par le CROS Grand Est et portés à la connaissance de la Participante soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux Participantes du Programme. Chaque Participante s'engage à respecter impérativement ces horaires.

La Participante s'engage à notifier le CROS Grand Est de toute indisponibilité dès que possible.

INTERLOCUTEURS ET INTERLOCUTRICES

Pour toute question ou demande de conseil sur les projets possibles dans le cadre de la participation au Programme, vous pouvez contacter :

Le Pôle Éducation & Citoyenneté du Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS)

Courriel : elodiepierrot@franceolympique.com

RESPONSABILITE

Le CROS Grand Est ne saurait être mis en cause en cas de perte de dossier ou de dysfonctionnement quel qu'il soit. Le CROS Grand Est ne serait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- En cas de dysfonctionnement du réseau internet qui empêcherait l'envoi du dossier de candidature ;
- En cas de défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de candidater.

Le CROS Grand Est décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les Participantes sur les lieux des regroupements.

IMAGE

Le CROS Grand Est pourra utiliser la photo qui sera demandée aux candidates retenues pour réaliser un trombinoscope et à utiliser toutes photos et vidéos prises lors de votre participation aux moments liés au Club des 300, pour faire la promotion de ce programme ou pour des projets autour de la féminisation du sport.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le CROS Grand Est se réserve le droit de modifier le présent Règlement, sans que celui-ci ne soit tenu responsable de quelque manière que ce soit.

DONNEES PERSONNELLES

En remplissant le dossier de candidature, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par le CROS Grand Est en vue de son examen.

En effet, des données personnelles sont collectées par le CROS Grand Est, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ce traitement est mis en œuvre sur la base de votre consentement, exprimé par la soumission des informations renseignées au sein de votre dossier de candidature.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CROS Grand Est, responsable du traitement. Ce traitement est destiné à permettre l'examen de votre candidature. Elles seront dans ce cadre, conservées durant 1 an.

Cette durée sera portée à 3 ans pour les candidates retenues afin de recevoir des informations et/ou invitations en lien avec ce Club, et pour celles non retenues, seulement en cas d'acceptation.

Les données des candidates retenues seront également transmises au CNOSF.

Vous bénéficiez concernant vos données, du droit d'être informé de la collecte et du traitement, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la récupération de vos données. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CROS Grand Est – 13, rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 Tomblaine ou par courriel à crosgrandest@franceolympique.com.

CONFIDENTIALITE

Le Comité de sélection ainsi que les éventuels salariés du CROS Grand Est qui auraient connaissance des dossiers de candidatures s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles, secrets de fabrique ou secrets commerciaux des candidates et à ne pas utiliser ces informations et secrets à d'autres fins que celles concernant le présent règlement. Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès de la candidate et ne se trouvant pas dans le domaine public.

La Participante s'engage à tenir strictement confidentielles, et en toutes circonstances, pendant une durée de cinq (5) ans, les informations portées à sa connaissance dans le cadre des réunions du Programme. Sont particulièrement visés les documents d'information (trombinoscope, annuaire, ainsi que les supports de présentations des participants (powerpoint...) et de formation (podcasts, vidéos, fiches), communiqués à la Participante à la suite des séminaires.

Il est formellement interdit à toute Participante, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer en tout ou partie les réunions du Programme. La documentation remise lors des réunions est protégée et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Nancy.